



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford



Municipalité
de Saint-Louis-
de-Blandford

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **17 janvier 2023**, à 18 h 30, à la salle du conseil, située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le maire, Yvon Barrette, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège # 1 M. Yvon Carle
Siège # 4 Mme Sophie Blier
Siège # 6 Mme Lucie Crête

Siège # 2 M. Marc Bédard
Siège # 5 Mme Élisabeth Hamel

M. François-Michel Bonneau-Leclerc, conseiller au siège # 3, arrive à 18 h 33, après l'adoption de l'ordre du jour.

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 17 janvier 2023 a été signifié, tel qu'il est requis par le Code municipal du Québec, à tous les membres du conseil.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Yvon Barrette, constate le quorum à 18 h 30 et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR 17 JANVIER 2023

1. Signification de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. PAVL – Volet Redressement et accélération – prolongation du délai des travaux
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil

(2023-01-014)

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Mme Sophie Blier, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE à l'unanimité.

M. François-Michel Bonneau-Leclerc, conseiller au siège # 3, prend place à 18 h 33.

(2023-01-015)

4. PAVL – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION – PROLONGATION DU DÉLAI DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entrepris les travaux concernant la subvention accordée du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devait terminer les travaux dans les 12 mois suivant la date de la lettre d'annonce du ministre ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne sont pas entièrement terminés, il reste le rechargement et la mise en forme des accotements à faire ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront faits dès que la température le permettra au printemps 2023;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

Il est proposé par la conseillère, Mme Élisabeth Hamel, et résolu de confirmer au ministre des Transports que la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a l'intention de terminer les travaux des accotements du 11^e rang au printemps 2023 et de lui demander une prolongation du délai pour la réalisation des travaux qui n'excèdera pas un délai de 24 mois à partir de la date de la lettre d'annonce du ministre

ADOPTÉE à l'unanimité.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens présents sont invités à poser leurs questions.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;

Il est proposé par le conseiller, M. François-Michel Bonneau-Leclerc, de lever l'assemblée à **18 heures et 38 minutes**.


Yvon Barrette
Maire


Stéphanie Hinse
directrice générale et greffière-trésorière

Le maire, M. Yvon Barrette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

(2023-01-016)